



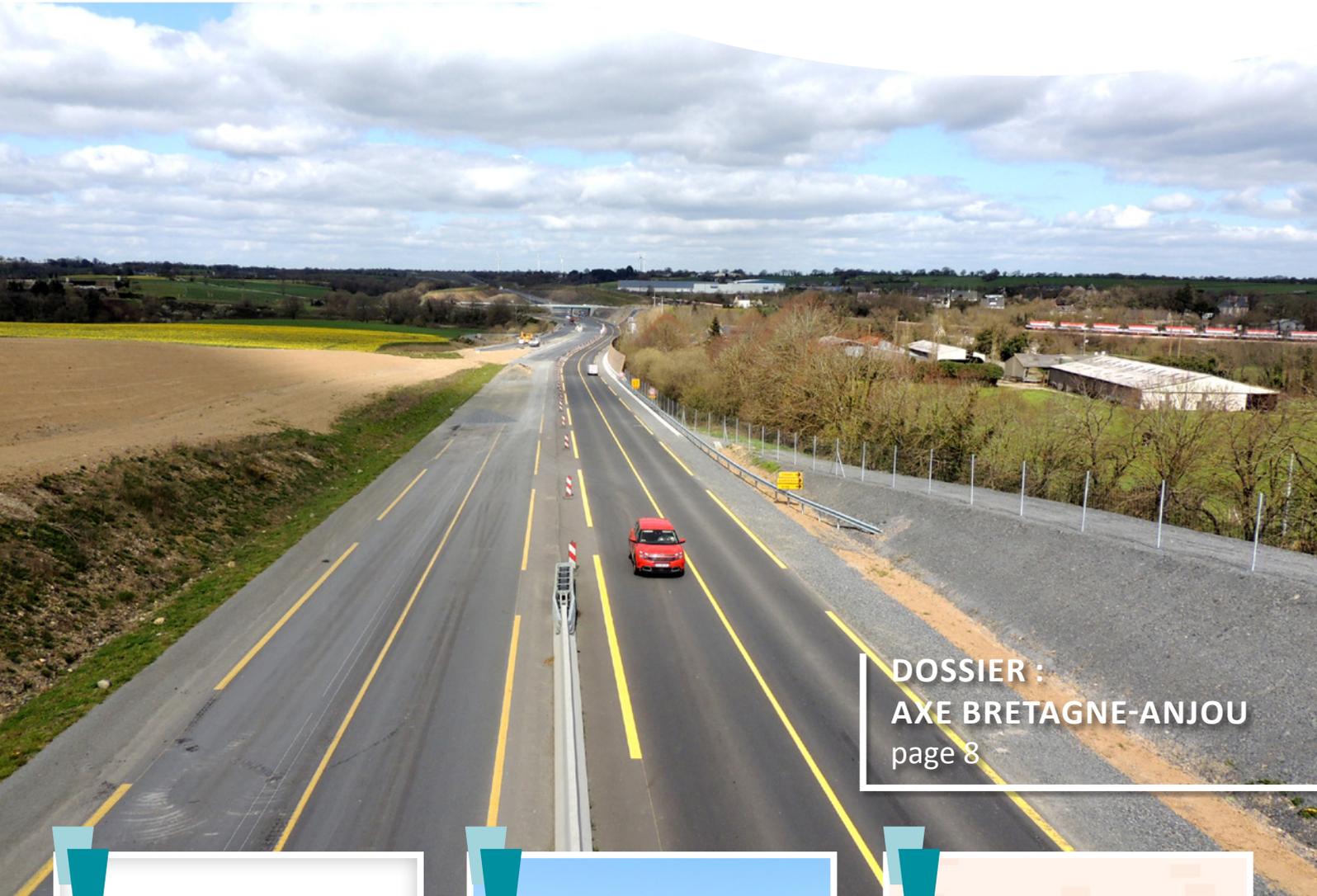
**Martigné  
Ferchaud** (35)

*La Ville au Naturel*

# L'ÉTANG de le dire

Magazine municipal N°04

Avril 2021



**DOSSIER :**  
**AXE BRETAGNE-ANJOU**  
page 8



**Petites villes  
de demain**

**ACTUALITÉS**

Petites villes de demain p.4



**DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS**

Des sentiers pour se promener p.11



**CONCOURS**

Un nom pour le Pôle enfance p.16

## Edito



Il y a un an, le vote des martignolais confiait la vie et l'avenir de la commune à une nouvelle équipe. Le lendemain de ce scrutin, le confinement strict était décrété pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Nous avons alors commencé à vivre au rythme de la crise sanitaire, de son évolution, de ses contraintes. Tant de vies ont été bouleversées : isolement, deuil en comité restreint, interactions familiales et amicales interrompues, activités professionnelles en danger. Je compatis à toutes ces souffrances individuelles et collectives. Difficile d'imaginer qu'un an après, l'épidémie n'est pas finie et nous vivons encore au rythme du virus. L'arrivée des vaccins et la possibilité de vaccination sur notre territoire sont un espoir pour sortir de la crise sanitaire. Les chantiers et projets communaux ont aussi été impactés par la crise. Il a fallu s'adapter et finalement les retards s'avèrent limités.

La réalisation du Pôle Enfance se poursuit. Après l'installation de l'école maternelle, du service périscolaire et du restaurant scolaire, ce sera le centre de loisirs et l'école élémentaire qui emménageront, à partir de septembre. Les marchés pour la construction d'une extension de la maison de santé ont été conclus. Les travaux devraient démarrer prochainement.

Ce mois d'avril sera le mois d'achèvement de la 2x2 voies Bretagne-Anjou. Tant d'années où projets, négociations, recours, remédiations, chantiers, imprévus...se sont succédés. Je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont impliqués dans les 2 phases d'aménagement foncier que nous avons dues mener depuis 2008 : le département, les élus municipaux, les associations d'usagers, les exploitants et les propriétaires. Les désagréments

d'un moment vont porter leurs fruits et se concrétiser en offrant de nouvelles perspectives à notre territoire. Les moyens de transport sont des éléments structurants des territoires. La voie rapide qui nous place maintenant à 35 minutes de Rennes renforce l'attractivité de Martigné-Ferchaud. Les effets sont déjà visibles au niveau de l'habitat. Après la vente de l'habitat ancien de la commune c'est la demande de terrains à construire qui progresse. Les prises de contacts concernant les terrains de la ZAC du Bocage (zone d'aménagement concerté) se multiplient. Au delà de Martigné, les communes voisines devraient également profiter de ce regain d'attractivité. C'est, en partie, ce rôle de centralité (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud), qui nous vaut d'être retenu par le programme « Petites Villes de Demain » ; un des programmes du plan national de relance. Un territoire à 3 centralités, c'est la particularité de notre communauté de communes. L'axe Rennes-Angers passe par ces 3 communes centres.

Le trajet de la 2x2 voies a modifié le paysage et les habitudes communales. Elle s'impose un peu comme une frontière à l'ouest de l'agglomération. Le nombre de voies reliant ville et campagne ont été réduites. La voie lente créée en parallèle permet toutes les circulations interdites sur les voies rapides. Des sentiers de randonnées ont subi des modifications, de quoi faire de nouvelles découvertes. Il faudra trouver un nom à quelques lieux-dits qui ne sont plus rattachés à une rue.

L'offre de mobilité change. Les envies et manières de se déplacer des usagers, aussi. Le covoiturage se développe et est encouragé. Sur la portion de 2x2 qui contourne la commune, 2 aires de covoiturage ont été aménagées. D'ici quelques mois c'est le train qui fera son retour à Martigné-Ferchaud. On peut penser que chacun pourra trouver un mode de transport adapté à ses besoins.

Patrick Henry, maire

## SERVICES PUBLICS

### ► MAIRIE – CCAS

12, place de la Mairie, 02 99 47 90 25  
mairie@martigneferchaud.bzh  
ccas-urba@martigneferchaud.bzh

### ► MÉDIATHÈQUE L'ENVOI

Place Sainte Anne, 02 99 47 83 12  
mediatheque.martigneferchaud  
@rafcom.bzh

### ► CAMPING DU BOIS FEUILLET

Rue de Feuillet, 06 40 45 49 42  
camping@ville-martigne-ferchaud.fr

### ► AGENCE POSTALE COMMUNALE

1 avenue Maréchal Foch, 02 99 47 90 42  
- Lundi, Mercredi : 14 h – 17h30  
- Mardi, jeudi, vendredi : 8 h 45 – 12 h  
- Samedi : 9 h – 12 h

### ► DÉCHETTERIE

Route du Verger  
- Lundi : 14 h – 18 h  
- Samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h

### ► ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

Rue Louis Pasteur, 35240 Retiers  
02 99 43 64 87

## ENFANCE JEUNESSE

### ► GROUPE SCOLAIRE

#### « LE JARDIN DES MOTS »

- Ecole maternelle publique  
parvis Louis Pasteur,  
- Ecole élémentaire publique  
15 boulevard Saint Thomas,  
02 99 47 90 46  
Directrice : Daphnée Lecieux  
ecole.0352190r@ac-rennes.fr

### ► ECOLE PRIVÉE

#### SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

5 avenue du Maréchal Foch,  
02 99 47 91 61  
Directrice : Chloë Bolzec  
eco35.st-j-b-salle.martigne-ferchaud  
@enseignementcatholique.bzh

### ► COLLÈGE PRIVÉ SAINT-JOSEPH

24 rue Courbe, 02 99 47 90 20  
Directeur : Stéphane Danjou  
accueil@collegemartigne.com

### ► SERVICE PÉRISCOLAIRE

02 99 47 86 66 - enfance-jeunesse  
@martigneferchaud.bzh

### ► RIPAME de la Roche aux Fées

02 99 43 64 87 (sur RDV)

## SANTÉ

### ► PÔLE SANTÉ – rue Guy Martin

Médecins généralistes : 02 23 31 26 18  
Orthophoniste : 02 56 48 17 91  
Ostéopathe : 06 95 63 63 03  
Sage-Femme : 06 03 35 15 20  
ADMR soins infirmiers : 02 99 47 85 04  
Infirmières libérales : 02 99 47 93 26  
Infirmière Asalée : 07 55 63 30 35  
(sur rdv)  
Pharmacie : 02 99 47 96 32  
Opticien : 02 99 47 90 26  
Clinique vétérinaire du Semnon :  
02 99 47 90 66  
Psychologue : 06 10 92 98 07  
Dentiste : 02 99 47 89 13  
Kinésithérapeutes : 02 99 47 98 33  
Pédicure-podologue : 02 99 47 95 51  
Sophrologue : 06 88 63 53 39  
Bancel Ambulance : 02 99 43 61 61  
Ambulances Guerchaises :  
02 99 96 45 20

### ► CLIC de la Roche aux Fées,

Uniquement sur rendez-vous  
02 23 55 51 44  
clic.rocheauxfees@orange.fr

## PERMANENCES À MARTIGNE-FERCHAUD

### ► ASSISTANTES SOCIALES ANIMATRICE LOCALE D'INSERTION PUERICULTRICE

Sur rendez-vous, 02 22 93 68 00

### ► MISSION LOCALE (16-25 ans)

Sur rendez-vous, 02 99 75 18 07  
A retiers, le mardi

### ► HABITAT

02 99 43 64 87  
Le 4<sup>e</sup> vendredi du mois de 10 h à 12 h



## ÉTAT CIVIL

du 11 février 2021  
au 10 mars 2021

### NAISSANCES

**Gabrielle Chevalier,**  
Le 21 février

**Paloma Odyé,**  
Le 5 mars

### DÉCÈS

#### Février

**Odette Duclos veuve Coconnier,**  
94 ans, 2 parvis Louis Pasteur

**Andrée Baud,**  
89 ans, 23 rue Emile Bridel

#### Mars

**Patrick Barbot**  
63 ans, 8 avenue Félix Brochet

**Marie, Thérèse Bauché  
veuve Heurtaux**  
83 ans, 2 parvis Louis Pasteur

## PERMANENCES HORS MARTIGNE-FERCHAUD

### ► ARCHITECTE CONSEIL DU DEPARTEMENT

Un mardi par mois à Retiers,  
02 99 43 51 41

### ► CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Janzé, aux Halles : le mardi de 9 h à 13 h

### ► MSA

Janzé, 37 rue Jean-Marie Lacire  
«Les Clématites» Bâtiment B  
Sur rendez-vous, 02 99 01 80 73

## ■ L'essentiel du conseil du 18 mars 2021

### Signature de l'adhésion au dispositif « Petites villes de demain »

La commune a adressé à M le Préfet sa candidature au dispositif « Petites Villes de Demain » en fin d'année 2020. Cette candidature a été retenue. Le conseil municipal a été invité à approuver la signature par le maire de la convention d'adhésion. Elle est signée conjointement avec le représentant de l'État et le président de Roche-aux-Fées Communauté.

« Petites villes de demain » est un programme piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de

concrétiser leurs projets de territoire. Le programme est conçu pour soutenir 1 000 binômes communes / intercommunalités sur six ans (2020-2026), dont nous faisons partie avec Roche-aux-Fées Communauté.

Le dispositif Petites Villes de Demain permet à la commune de présenter des projets structurants pour lesquels elle pourra bénéficier d'aide à l'étude, au montage du projet et de subventions sur la réalisation des actions. Il permet en outre, de bénéficier de dispositions réglementaires renforcées pour réaliser les actions retenues.

La signature de la convention d'adhésion permet le lancement de la démarche :

- une 1<sup>ère</sup> phase d'une durée maximale de 18 mois devra permettre la définition du plan d'action, la réalisation des études préalables

utiles et déterminer les partenariats nécessaires à chaque action.

- A l'issue de cette phase, une opération de revitalisation territoriale (ORT) sera mise en place pour arrêter les actions qui seront incluses dans le dispositif.
- La phase de réalisation se déroulera ensuite sur la durée restante du mandat 2020-2026.

### Tirage au sort des jurés d'assises

Les jurés qui siègent pendant un procès d'assises sont sélectionnés parmi un grand nombre de personnes tirées au sort sur les listes électorales. Il y a une cour d'assises par département.

Chacune des communes du département doit proposer à la cour d'assises un certain nombre de noms tirés au sort sur la liste électorale de la commune. Ce tirage au sort s'effectue chaque année en conseil municipal. A Martigné-Ferchaud, six personnes sont tirées au sort parmi les inscrits sur la liste électorale, soit le triple du nombre de noms fixé pour sa commune.

Chacune de ces personnes est informée par un courrier personnel qu'elle a été tirée au sort pour être juré.

Une commission spéciale se réunit chaque année pour affiner les listes des jurés reçues des communes. C'est dans cette liste annuelle que sont tirés au sort 35 jurés et 10 jurés suppléants, pour chaque session d'assises.



L'intégralité des délibérations des conseils municipaux est disponible en mairie et sur son site internet.

## Point Conseil Budget se met en place à Janzé



Le Point Conseil Budget « zerodette35 » est un label créé par l'État permettant de donner des conseils confidentiels gratuits et personnalisés concernant la gestion de son budget. Ce dispositif peut accompagner chaque habitant

pour faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, améliorer la gestion de son budget ou encore accompagner auprès des créanciers. Différentes activités thématiques seront également proposées :

- atelier cuisine « alimentation et petit budget »
- atelier « économies d'énergie/eau »
- atelier sur « la fracture numérique »
- atelier sur « les ouvertures de droits »

Les objectifs principaux des Point Conseil Budget sont de favoriser l'éducation budgétaire et de prévenir les difficultés financières.

Ce nouveau service est accessible à tous les habitants de Roche aux Fées Communauté.



### Contact

Sur rendez-vous  
5 Place des Halles, 35150, Janzé  
jeudi des semaines paires de 14 h à 17 h  
zerodette35@gmail.com  
02 99 65 36 66

## Il vient d'arriver !



Retrouvez le guide touristique de Roche aux Fées Communauté en mairie et à l'agence postale de Martigné-Ferchaud.

## Elections

Les prochaines élections régionales et départementales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Vous pouvez le faire en ligne jusqu'au 7 mai, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique « papiers-citoyenneté » ou à l'accueil de la mairie muni d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.



## En bref



### Balayage des rues

Les prochains passages auront lieu **les 21 et 22 avril**.

Merci de ne pas garer vos voitures le long des trottoirs.

## Comment se faire vacciner à Retiers ?

Le centre de vaccination territorial a ouvert ses portes le 15 mars, à Retiers, salle polyvalente 2 rue Victor Hugo. La vaccination est ouverte aux personnes de plus de 70 ans, ou présentant des facteurs de comorbidités. Ces indications sont soumises à actualisations régulières par la Haute Autorité de Santé.

Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez contacter la maison de santé de Martigné-Ferchaud au 02 23 31 26 18 ou depuis le site internet ou son application mobile, Maiaia :

- Internet : [www.maiaia.com](http://www.maiaia.com) en sélectionnant « centre de vaccination » et « Retiers » (35240)
- par téléphone : 08 05 69 08 21

Aucun rendez-vous ne sera donné sur place.

Des solutions de transport vers le site sont possibles pour les personnes ne disposant pas de moyen de transport.



## J'ai attendu le TER à la gare, il n'est jamais venu.

Dans la semaine du 8 au 12 mars, les cars qui assurent les transports SNCF ont déporté leur point d'arrêt de la halte à la rue Emile Bridel pour des raisons de travaux. Depuis le 15 mars la situation est redevenue normale. La SNCF assure que le point d'arrêt sera bien la halte SNCF, rue de la gare, jusqu'au 31 mai 2021. Des travaux de réfection des quais obligeront à déporter l'arrêt au mois de juin.



## Pourquoi l'éclairage s'éteint plus tôt dans les rues ?

L'éclairage public est éteint de 20 h à 6 h du lundi au dimanche sur l'ensemble de la commune, depuis le 1<sup>er</sup> mars.

Cette décision a été prise afin de :

- lutter contre la pollution lumineuse
- les émissions de gaz à effet de serre
- réduire la consommation d'énergie
- tenir compte-compte du couvre-feu imposé par la crise sanitaire.



## ■ L'entretien des routes et chemins communaux

En 2020, nous avons effectué des travaux de réfection de voirie sur les routes du Frêne, de la Boulière, ainsi qu'en périmètre urbain, une allée du cimetière. Sur les routes du Boulay et celle de l'Orière, ce sont les fossés qui ont été nettoyés.

En 2021, la réfection de routes doit se poursuivre. La commission des affaires agricoles travaille à définir les priorités de réalisation.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, fin 2020, un partenariat opérationnel a été mis en place entre l'association de randonneurs « Sports et Loisirs », le « Vélo Club Martignolais » et les services techniques municipaux. C'est donc en commun qu'ils ont procédé à l'entretien des haies en bordure des chemins communaux.

Pour rappel, chacun est responsable de l'entretien de ses haies. Qu'elles bordent les chemins d'exploitation ou les routes communales leur entretien doit permettre de maintenir une bonne visibilité et la libre circulation de chacun.

Attention ! La taille des haies et arbres est interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet afin de préserver la période de reproduction et de nidification des oiseaux (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

Alain Maloeuvre  
pour la commission Affaires agricoles



## ■ Dépôts sauvages

Les particuliers sont tenus de respecter les conditions de remise de leurs déchets en fonction de leurs caractéristiques. Dès lors qu'un déchet est abandonné sans respecter les conditions de remise, il y a **dépôt sauvage de déchet**.

Tous les dépôts de déchets ne respectant pas les conditions de remise réglementairement fixées peuvent être sanctionnés. À titre d'exemple, déposer un sac poubelle dans un container de déchets à verre, peut exposer, à l'instar d'un dépôt de déchets devant les grilles d'une déchetterie,

au **paiement d'une amende forfaitaire** de 35 € (75 € si elle n'est pas payée dans les 45 jours) et, faute de paiement, à une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Selon le type déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une **contravention allant de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> classe**, soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €.



## Axe Bretagne-Anjou, 4 voies pour une circulation accélérée et plus sûre

17 ans ! C'est le nombre d'années qu'il aura fallu pour voir aboutir le projet de relier la Bretagne à l'Anjou par une voie routière rapide. En effet, nous étions en 2004 quand le conseil départemental votait 141 millions d'euros d'investissements destinés à la mise en 2x2 voies de la Bretagne-Anjou. Les travaux commencent en décembre 2004 à Vern/Seiche. Les 48km qui vont de Rennes à la limite du département d'Ille-et-Vilaine sont découpés en 11 sections à réaliser ; 7 sections sur les 35km de Corps-Nuds à la forêt d'Araize. Sur le territoire de Roche aux Fées Communauté le 1<sup>er</sup> chantier concerne 2,5 km de doublement de voies de la déviation de Janzé, en 2007.

Cet axe, qu'il soit nommé Bretagne-Anjou (dénomination officielle) ou plus couramment Rennes-Angers, est considéré comme prioritaire et structurant par le département. Il est dorénavant adapté aux évolutions démographiques, économiques et sociales. Il est un facteur important de développement de tout un territoire et favorise l'implantation d'entreprises, de nouveaux habitants, la création de services... La mobilité des biens et des personnes y est rendue plus facile, plus sûre, plus solidaire en encourageant le covoiturage, tout en prenant en compte la préservation de l'environnement. Des aires de covoiturages ont été aménagées à chaque échangeur de l'axe. L'itinéraire en compte 8 au total, dont 2 à Martigné-Ferchaud. Pour encourager les déplacements responsables, le Département soutient les structures qui mettent en relation les automobilistes pour favoriser le covoiturage, avec comme ambition de créer un véritable réseau de transport en commun entre particuliers.

Empruntée au quotidien par les professionnels et les particuliers, cette voie express relie les 3 communes centres de Roche aux Fées Communauté formant une colonne vertébrale permettant de rayonner sur l'ensemble des 16 communes. Un outil à la disposition des zones d'activité

du territoire. A Martigné Ferchaud, la zone d'activité Emile Bridel et celle du Ronzeray, se situent en bordure de l'axe et sont accessibles depuis l'échangeur sud ; 8 hectares disponibles pour des activités industrielles artisanales et de services, avec un accès direct sur la 2x2 voies.

### Besoins des riverains et agriculteurs pris en compte

La réalisation de cette route a été l'opportunité de réaménagements fonciers. Ils ont permis l'amélioration des propriétés et exploitations agricoles en diminuant l'éclatement des lieux de production. La création d'unités de productions agricoles plus cohérentes contribue à une plus-value des terres concernées. Le Département a constitué une réserve foncière d'environ 69 hectares, compensant intégralement l'emprise des voies. Cet aménagement foncier a concerné une superficie de 1 081 hectares sur le territoire de Martigné-Ferchaud et 44 hectares sur Coësmes, ainsi que sur Eancé, au bénéfice de 70 exploitations et 320 propriétaires. Chacun dispose à terme, en moyenne, de 2,3 îlots au lieu de 3,2 auparavant ( une diminution de 28 %, avant la restructuration foncière). L'îlot d'exploitation moyen, est d'une surface de 8,1 hectares au lieu de 5,8 hectares, soit une augmentation de surface de 40 %. Les travaux d'aménagement ont représenté un montant de 1,2 million d'euros.

En parallèle de la mise en 2x2 voies de circulation, des voies ont été entièrement construites ou simplement prolongées pour permettre la desserte des propriétés de riverains et pour assurer la continuité d'itinéraire pour les véhicules lents, interdits sur les voies rapides ( engins agricoles, voiturettes, vélos, cyclomoteurs).

Pour limiter les nuisances sonores, des mesures sont appliquées : application sur la chaussée d'un revêtement en béton bitumineux très mince (BBTM), reconnu pour ses



caractéristiques phoniques, réalisation d'un écran acoustique de 215 mètres de long et de 4 mètres de haut au lieu-dit « Le Pont Geffray », installation d'un merlon complémentaire pour la protection phonique et l'insertion paysagère.

## Une route respectueuse de la biodiversité

Pour l'ensemble des projets d'aménagement, l'Ille-et-Vilaine veille à éviter, réduire ou à compenser les atteintes à la biodiversité. La traversée de la forêt d'Araize a obligé à une attention toute particulière. Les préconisations du comité consultatif environnement du Département d'Ille-et-Vilaine ont été scrupuleusement suivies. Toutes ces mesures dites « compensatoires » feront l'objet d'un suivi sur plusieurs années.

Les entreprises qui sont intervenues sur le chantier ont été incitées à proposer des variantes techniques permettant d'améliorer le bilan environnemental des projets: économie de matériaux, d'apport pour préserver la ressources, moins de consommation d'énergie et de transports.

## Une route plus sûre

On doit aux travaux réalisés sur la Bretagne-Anjou, 7 fois moins de risques d'accidents corporels. Nous bénéficions donc d'un axe routier où la sécurité est assurée tant pour ses usagers que ses riverains. Il faut savoir que du fait de ses équipements (glissières centrales par exemple) une 2x2 voies est 5 à 10 fois plus sûre qu'une route bidirectionnelle classique.

La réalisation d'un nouveau tracé a permis la suppression des traversées d'agglomération et de carrefour à Saint-Morand, au sud de Martigné-Ferchaud. Ceci est un réel bénéfice pour la qualité de vie des habitants du village.

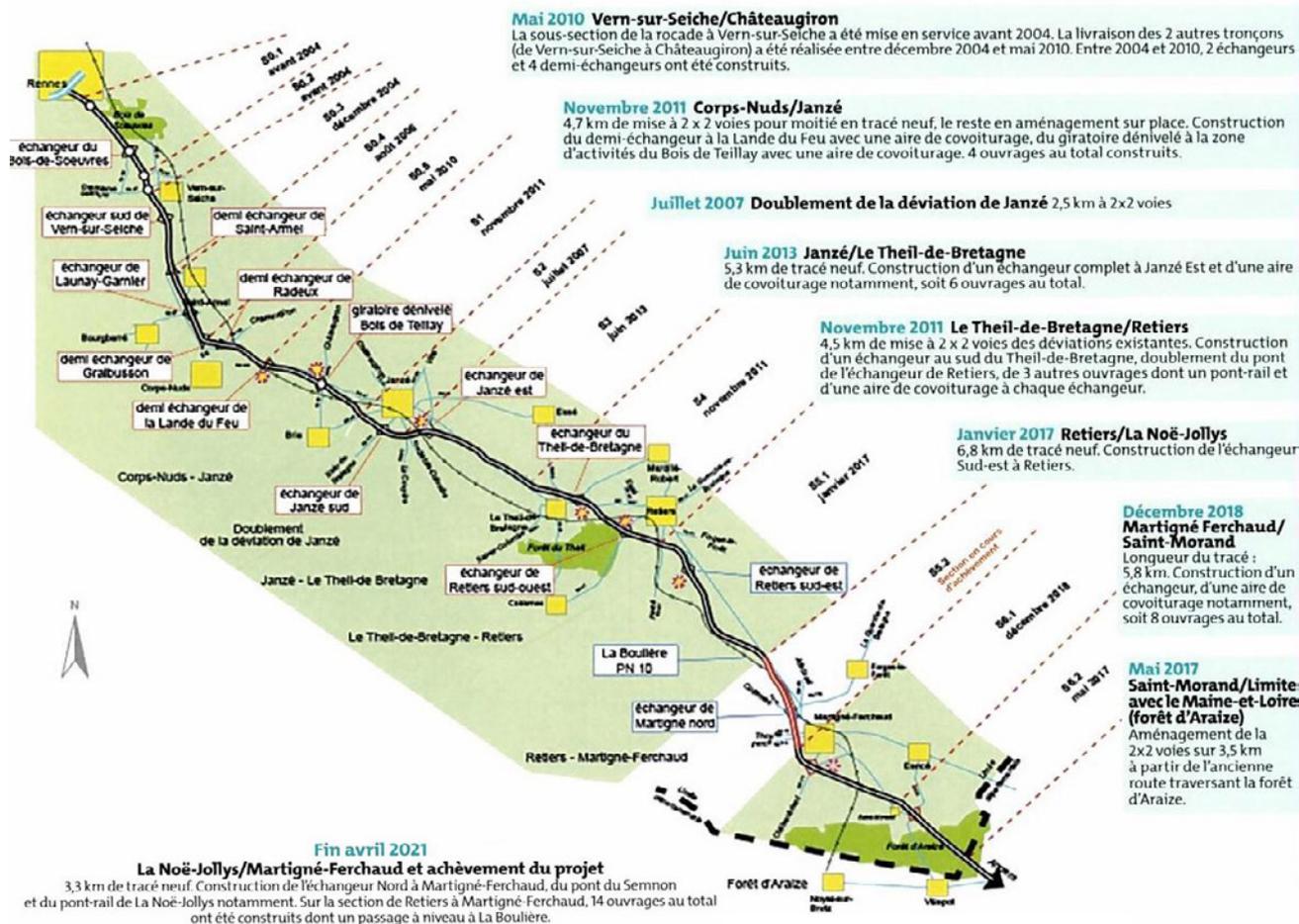
La mise à 2x2 voies a généré la suppression de 5 passages à niveau, dont certains très accidentogènes. La suppression des passages à niveau n°7 à La Rotruère, et n°8 à La Rébèchère, a été rendue possible par la réalisation de la section La Noé-Jollys – Martigné-Ferchaud. 21 millions d'euros d'investissement ont été engagés par le Conseil départemental. Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau auront nécessité un investissement de plus 325 000 €.

## Calendrier du vote du budget et de la mise en service des sections

2004

### 141 millions d'investissement votés par le Département

pour la mise en service de la Bretagne-Anjou



## ■ Accueil de loisirs



L'accueil de loisirs « Mom'Ent Folies », géré par Familles Rurales, est en pleine effervescence.

Un nouveau cycle d'animation a démarré pour tous les mercredis de mars et avril. Jean-Baptiste Couste, directeur de l'accueil de loisirs depuis septembre, avec son équipe d'animation et en lien avec la mairie de Martigné-Ferchaud, a mis en œuvre un projet de construction d'oiseaux de divers matériaux. Ils viendront agrémenter les espaces extérieurs de Martigné-Ferchaud autour de cabanes à oiseaux réalisées par l'espace-jeunes « Le Skwatt ».

Les vacances de printemps arrivent à grand pas. L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 26 avril au vendredi 7 mai.

La période la plus intense de l'année se prépare également : les vacances d'été.

L'accueil de loisirs vivra son dernier été dans les locaux actuels avant de déménager très probablement au cours de l'été dans les nouveaux locaux du pôle enfance. Les enfants devraient profiter de ce nouvel espace dès le lundi 23 août 2021.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7 h 30 à 18 h 30 les mercredis en période scolaire (permanence administrative, mail et téléphone les lundis et mardis) ainsi que du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

### Contact

al.martigneferchaud@famillesrurales.org  
06 29 24 50 38

## ■ Le Skwatt



Durant les vacances de Printemps, du 26 avril au 7 mai, l'espace jeunes de Martigné-Ferchaud « Le Skwatt » sera ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

De nombreuses animations seront proposées aux jeunes telles que du bricolage, des jeux sportifs, de la cuisine, des activités manuelles...

En partenariat avec le service des espaces verts, les jeunes pourront participer à un projet de décoration des parterres de fleurs de la commune en fabricant des motifs sur le thème des oiseaux. Pour cela, l'espace jeunes se rendra au FabLab de Janzé le mardi 27 avril afin d'utiliser les imprimantes 3D, la découpeuse laser ou encore la fraiseuse numérique. Les réalisations seront ensuite installées dans les massifs lors d'un chantier de jeunes.



Le Skwatt enfile sa toque et participera également au projet du réseau jeunesse sur la thématique « Food Truck ». Ce stage gratuit se déroulera à Martigné du 28 au 30 avril de 10 h à 18 h. Grâce à l'aide de professionnels de la restauration et de producteurs locaux, les jeunes devront, tout en respectant un budget, imaginer et monter un concept de resto éphémère en réalisant des plats qui seront ensuite dégustés par leurs parents.

Retrouvez le programme d'animation sur le site internet de la commune ou sur la page facebook du skwatt « jeunes skwatt ».

### Contact

skwatt@martigneferchaud.bzh  
06 31 18 34 62

## Des Sentiers pour se promener, pour l'activité physique, et surtout pour le plaisir

Dans cette période compliquée, où beaucoup d'activités sont en sommeil, les Martignolais ont la chance de pouvoir prendre l'air, se balader, ou courir dans les nombreux sentiers de notre commune. Sachons apprécier cette chance.

### 10 circuits sur la commune

Mis en œuvre à partir de l'année 1990, la commune compte désormais 10 circuits différents, chacun avec sa particularité et son charme. A chacun de choisir les bords de l'étang, la lisière de forêt, les vallées et leurs points de vue, les bords de rivière, ou la campagne qui nous met parfois nez à nez avec quelques chevreuils.

Pour se procurer les tracés exacts avec les mises à jour des circuits, le plus simple est d'aller sur le site internet de la commune [www.ville-martigneferchaud.fr](http://www.ville-martigneferchaud.fr) et de sélectionner la rubrique « DECOUVREZ- Chemins de randonnée ».

### Des modifications liées aux travaux

Les travaux de construction de la 2x2 voies ont entraîné quelques modifications, mais qui ont à chaque fois trouvé une solution... Tous les sentiers qui étaient accessibles par la route du verger, le sont désormais en utilisant le passage piétons sous la 2x2 voies, et le départ du circuit « Vallée de la Noë-Jollys » se fera désormais à partir de l'aire de covoiturage au rond-point de la route de Coësmes.

### Un partenariat « Commune - utilisateurs »

Pour assurer le balisage des sentiers, mais aussi leurs améliorations et l'entretien de ceux-ci, un partenariat entre la commune et les associations (ASLMF pour les randonneurs - VCM pour les vététistes, sans oublier les cavaliers) a été mis en place depuis de nombreuses années. Ce partenariat permet d'assurer un suivi pour proposer des sentiers de qualité.

### Des sentiers labellisés

Deux des sentiers de Martigné-Ferchaud ont reçu un label particulier au niveau départemental :

## Comité des fêtes

Le comité des fêtes a été contraint de suspendre toutes ses manifestations en raison des mesures sanitaires établies par le gouvernement.

En cette année particulière, nous espérons pouvoir reprendre toutes nos activités (braderie, fête de la st jean, fête de l'automne) dès que la conjoncture nous le permettra.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout ce qui est location de matériel, vaisselle, barnum, camion frigo, etc

- Le tour de l'étang
- Le tour de la Forêt d'Araize

Ces labels permettent de faire connaître largement ces circuits, et les pratiquants viennent parfois d'assez loin. Nos rencontres en faisant le tour de l'étang nous le prouvent. C'est aussi un moyen de faire connaître et de valoriser notre belle commune.

### Un petit jeu...

Sur les 10 circuits de notre commune...

- Etes-vous capable d'en citer 6 ?
- Combien en avez-vous parcouru ?

Avec l'arrivée du soleil... allons les découvrir !



### Les acteurs martignolais

#### Randonneurs

Association « Sports & Loisirs » - ASLMF

Responsable section Randos : Noëlle Amprou – 02 99 47 88 77

#### Vététistes

Association « Vélo Sport Martignolais » - VSM

Responsable : Claude Chevillard – 02 99 47 80 78.



Nous souhaitons très vite pouvoir vous revoir.

La présidente, Jeannette Blain

## Le Hérisson – un animal indispensable au jardin !



Dans la liste des animaux auxiliaires indispensables au jardin, je demande le hérisson ! Malgré leurs épines piquantes, on a tous tendance à fondre devant eux. En effet, ils sont précieux pour notre biodiversité et nos jardins.

En dépit de cela, le hérisson est menacé par beaucoup d'activités humaines, en premier lieu la destruction et la fragmentation des habitats. Il est souvent contraint de traverser les routes pour aller se nourrir ou se reproduire. Plus d'un million d'entre eux y périssent chaque année.

Il est également la proie des renards, blaireaux, et même parfois les chiens.

### Pour favoriser l'installation de hérissons au jardin

Votre jardin doit leur plaire. Pour cela, attirez-les en installant des haies champêtres, des tas de bois et des feuilles mortes... Le compost attire des insectes et des lombrics, et peut leur offrir un parfait terrain de chasse !

Avec l'accord de vos voisins, créez des petites ouvertures dans les clôtures d'au moins 12 cm de diamètre. Ils pourront circuler librement entre les jardins, et vers les espaces naturels en toute sécurité.

Nourrissez-les uniquement en sortie d'hiver pour les aider à reprendre des forces avec des croquettes pour animaux ou

un mélange de vers, d'insectes, d'arachides concassées et de coquille d'œuf broyée. Disposez la nourriture dans un coin du jardin. Vous pouvez aussi leur aménager un petit point d'eau. Mais attention ne leur donnez **jamais de lait !**

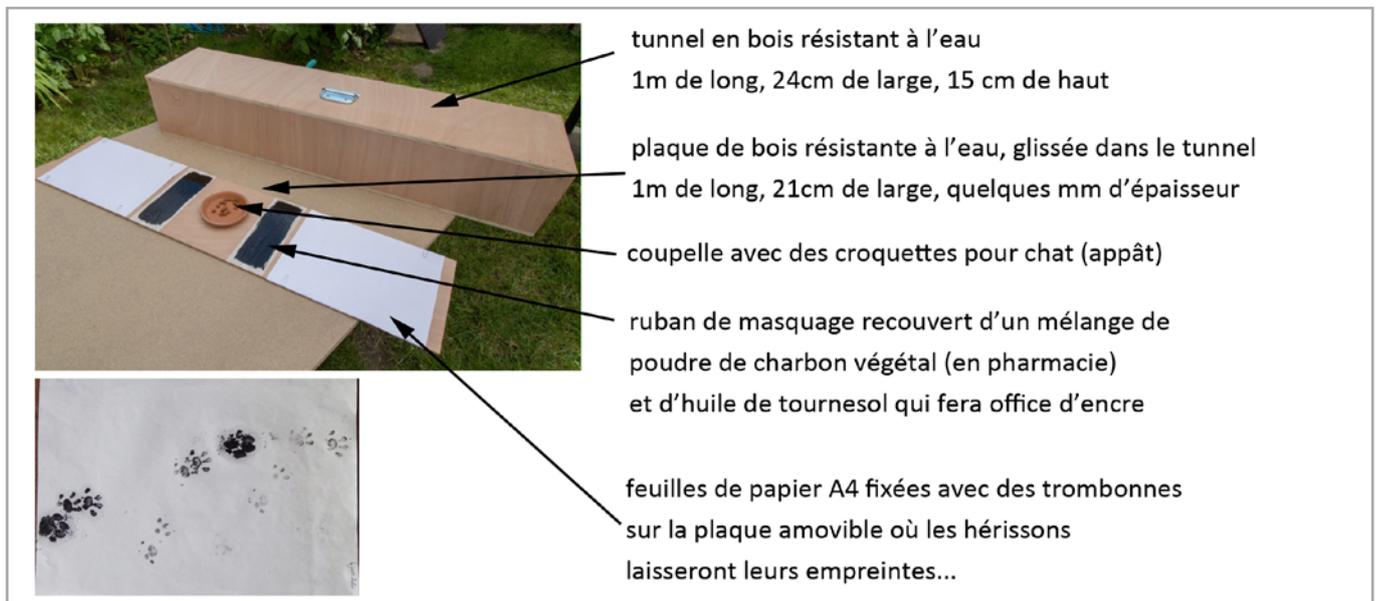
Si vous tombez sur un hérisson dans le jardin en pleine journée, c'est qu'il doit avoir un problème, qu'il est en danger ou blessé. Dans ce cas, attrapez-le avec des gants de jardinage ou un chiffon. Rassurez-vous, ses puces ne sont pas transmissibles à l'homme. Aucun risque de morsure si l'animal n'est pas blessé. Quelle que soit la saison, il est important de prendre soin de lui et de le réchauffer en l'emmitouflant dans une couverture. Proposez-lui de l'eau ou de la nourriture. Il est blessé ? Consultez un vétérinaire.

### Mission hérisson !

L'enquête Mission Hérisson organisée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) s'adresse à tous. Elle a pour but d'étudier les évolutions de population du Hérisson d'Europe sur plusieurs années, afin de connaître l'état de santé de cette espèce sur le territoire français.

Il vous suffit de vous procurer un tunnel à empreintes ou d'en construire un, de le poser 5 nuits dans votre jardin ou dans la nature et d'identifier les empreintes au petit matin. Vous pouvez reproduire ce protocole autant de fois que voulu en respectant 6 semaines entre chaque session. Envoyez-nous les photos des empreintes que vous aurez recueillies !

Toutes les infos sur <https://missionherisson.org/>



## ■ Aude, la fée des paniers

Aude Aergeerts est un peu magicienne. Dans son atelier situé à l'Hommelet, elle cintre, soude, tresse, assemble de simples fils de fer galvanisés, qui prennent vie sous forme de paniers métalliques prêts à défier le temps.

« C'est un savoir-faire qui nous vient d'Allemagne. Mon grand-père l'a appris en 1923 d'un soldat resté en France après la guerre. Il l'a lui-même transmis à son gendre, mon père, lors d'une reconversion professionnelle. » Depuis qu'elle a 16 ans, Aude fabrique des paniers, et elle est aujourd'hui la seule à le faire en France. Un métier à l'image plutôt ternie : « Au sein des métiers manuels, celui qui fabriquait des paniers, c'est un peu celui qui ne savait rien faire d'autre ! » Pourtant, il en faut de l'Art pour tisser ce fil galvanisé, d'un geste assuré et rapide, sur la machine fabriquée par son père. « Les machines-outils allemandes valaient très cher déjà en 1976, et n'étaient pas adaptées aux petits ateliers. La machine de mon père s'entretient facilement, et elle est totalement dépourvue d'électronique ! » Il faut également de l'abnégation pour fabriquer à la chaîne les 20 « toiles », puis les 20 armatures, pour enfin assembler les 20 paniers de la production quotidienne et « maintenir la cadence, parce que ce qui n'est pas fait le soir sera une surcharge pour le lendemain ! »

En ce moment, la charge de travail est importante. 2020 aura été une année faste, et 2021 prend le même chemin. Suite à une faillite il y'a une dizaine d'années, Aude prend son bâton de pèlerin et écume tous les salons liés au monde du jardin. Paris, Alsace, Belgique, 25 week-ends par an, ce qui prend du temps, mais permet de sortir la tête de l'atelier. Et ça paye ! Elle rencontre des acheteurs, séduits par ses produits.

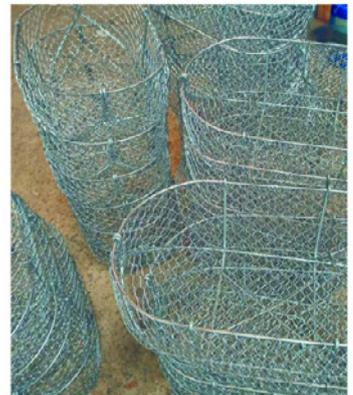
L'essentiel du développement se fait à l'étranger. Allemagne - d'où proviennent à la fois la matière première et le savoir-

faire, mais où il n'y a plus d'ateliers - Belgique, Angleterre, et surtout Etats-Unis « J'ai eu une nouvelle grosse commande US en septembre 2020. Ils avaient tout vendu bien avant les fêtes, ils m'en ont donc recommandé mais sont déjà en rupture ! Je suis obligée d'allonger les délais, ce n'est pas tenable. Je me méfie de ce qui démarre trop vite. Je ne veux pas me mettre dans le rouge (elle travaille déjà 7j/7, NDR), et ne surtout pas négliger mes clients d'avant, ceux qui m'ont toujours soutenue. »

Mêmes signaux positifs - enfin ! - dans l'Hexagone, où elle ne réalise que 30% de ses ventes. « Sur mes marchés étrangers, il y a une reconnaissance de l'artisanat Fabriqué en France. Chez nous, on a un peu trop l'habitude des produits d'import à prix cassé. Certains jugent que 20€ pour un panier, c'est trop. Pourtant, c'est au prix d'un travail horaire déjà au SMIC. » Pour de la déco, un panier à 2€50 fera peut-être illusion. Mais ce que fabrique Aude, ce sont de vrais outils. Le mouvement du retour au jardin nourricier, elle le voit depuis 5-6 ans. Pour récolter les pommes, les pommes de terre, les oignons, etc, il faut un panier solide. Elle n'en fabrique qu'un seul type, pour rationaliser, en 4 tailles différentes (7, 15, 20 ou 30l). Elle aimerait les vendre encore davantage au niveau local, mais la journée portes-ouvertes prévue l'an passé n'a malheureusement pas pu se tenir !

L'été dernier, un jeune voisin est venu lui demander de le prendre en job d'été. Il a ensuite ramené trois copains au moment des fêtes de fin d'année, le « cadeau de Noël » d'Aude ; l'image des métiers manuels change enfin.

En totale adéquation avec le besoin de beaux produits solides, durables, fonctionnels, et pour l'amour du beau geste, gageons que les coups de maillet sur les armatures métalliques résonneront encore longtemps à l'Hommelet.



Aude,  
la fée des paniers  
avril 2021

### Contact

Tél : 02 99 47 84 42

Mail : mpainfo@laposte.net

<https://www.fabricant-panier-grillage.fr/>

# MARTIGNÉ AU PASSÉ COMPOSÉ

La maison Galice (nom du propriétaire), façade blanche sur la carte à droite de la pompe fut achetée par la commune le 3 septembre 1869. Une pétition est signée le 5 septembre 1897 par 495 habitants de Martigné-Ferchaud, pour que la mairie soit davantage dans le centre.

Car depuis 1892, la mairie avait été transférée au Petit Presbytère (maison au-dessus du cimetière actuellement rue Abbé Bridel). Fin 1897 le conseil décide de transférer les archives et le secrétariat dans la maison Galice. Cette mairie fut démolie en 1923/24 pour la construction de la mairie actuelle inaugurée le 26 août 1928. **« Le dimanche 26 août M. le Maire et le Conseil municipal invitaient les corps constitués et tous les notables de la commune à l'inauguration et bénédiction de la Mairie [...] un beau geste de foi et d'union sacrée à l'actif d'une municipalité chrétienne et libérale. »** (dans la Chronique Paroissiale).

Sur la gauche de la photo, avant d'être un salon de coiffure, ce fut la maison Chauvel, tissus et confection, où l'on trouvait « tout pour l'homme, la femme, l'enfant...et bébé ».

La maison Bridel n'est pas visible sur cette photo.

Au numéro 9, la maison date des années 1910, construite sur un terrain appartenant à la famille Hamard, revendue par une nièce, Augustine Hamard et son mari Victor Pottier, le 24 novembre 1919 à M. Brochet.

La pompe au milieu de la place était dotée d'une grande roue et possédait un bel habillage en bois.

Sur la droite de la photo, se tenait le café Thébault. L'ensemble du bâtiment appartenait à M. de Gourden, maire de Martigné-Ferchaud entre 1892 et 1911.



Le Cercle d'Histoire présente le travail engagé par Marcel Guihéneuc de mise en valeur des photographies et cartes postales anciennes. Le site [www.geneanet.org/lieux](http://www.geneanet.org/lieux) (taper « Martigné-ferchaud » dans la barre de recherche du site) permet ainsi de naviguer dans l'espace et dans le temps !

## La recette de Didier et Sandrine Delahaye des Délices de Montmartre

### Le cake au chocolat et aux poires

Pour la pâte

- 140g de beurre
- 2 gros œufs ou 3 moyens
- 40g de cacao en poudre
- 40g de chocolat noir à 70% de cacao
- 160 de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 170g de sucre glace

Pour la garniture

- 400g de poires au sirop (égouttées)

Faites ramollir le beurre à température ambiante et sortez les œufs du réfrigérateur une heure à l'avance. Egouttez bien les poires et coupez-les en dés. Faites-les sécher au four une heure à 120° (thermostat 4). Etalez-les sur du papier absorbant et séchez les soigneusement.

Cassez le chocolat en morceaux dans un bol et faites-le fondre doucement au bain-marie en remuant pour obtenir une crème bien lisse.



Travaillez le beurre mou et le sucre dans un saladier puis incorporez les œufs les uns après les autres en fouettant vivement. Ajoutez le chocolat fondu et mélangez.

Mettez la farine, le cacao et la levure dans un autre saladier, ajoutez les poires et remuez bien avec une spatule. Mélangez le tout à la première préparation et laissez reposer pendant 45 minutes au réfrigérateur.

Préchauffez le four à 210° (thermostat 7). Versez la pâte dans un moule à cake beurré et fariné (ou un moule souple) et faites cuire pendant 5 minutes. Diminuez ensuite

la température à 180° (thermostat 6) et poursuivez la cuisson pendant 45 minutes. Couvrez avec du papier aluminium dès que la surface est suffisamment colorée. A la sortie du four, laissez tiédir avant de démouler.

Bonne dégustation.

### Contact

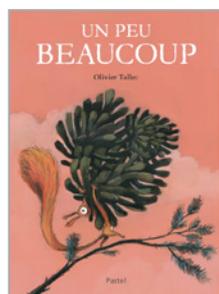
02 23 31 32 41

 lesdelicesdemontmartre

## Le coin des lecteurs

### Pour les enfants :

**«Un peu beaucoup» d'Olivier Tallec  
paru aux éditions L'École des Loisirs (dès 3 ans)**



On retrouve notre écureuil préféré «C'est mon arbre» qui nous explique à quel point un arbre c'est important. Il adore les pommes de pin mais attention il ne faut prendre que ce dont on a besoin parce qu'un arbre il faut en prendre soin. Sauf que un peu beaucoup, passionnément, ce raisonnement vire à l'extrême !

Parce que notre écureuil est trop gourmand et n'arrive pas à s'arrêter ! Et quand il n'y a plus de pommes de pin, l'arbre a tant d'autres choses à offrir... À la folie, l'écureuil va littéralement dévorer et utiliser chaque parcelle de l'arbre. Le final est franchement drôle et bien trouvé.

Un album pertinent, très amusant, sur l'importance de réduire notre consommation, d'adopter des comportements responsables et de respecter la nature.

### Pour les adultes :

**Faut-il avoir peur de la 5G ? de Guy Pujolle  
paru aux éditions Larousse**



Les pays se livrent une guerre économique et stratégique au sujet de la 5G. Son déploiement suscite des réactions hostiles, irrationnelles? Justifiées? Avons-nous réellement besoin de la 5G ? Guy Pujolle, informaticien, spécialiste international des réseaux, propose de démêler le vrai du faux, et de tout comprendre du réseau de demain. Il répond à toutes les questions que l'on se pose, sur le plan individuel ou collectif, du point de vue politique comme de celui de la consommation.

## ■ Un concours pour choisir le nom du futur « Pôle enfance »

La construction de la nouvelle structure à destination des enfants va bientôt s'achever. Ce bâtiment rassemble plusieurs entités : école publique, service périscolaire et accueil de loisirs. Chacune de ces structures conserve son propre nom (sauf si certaines souhaitent changer, à leur initiative) mais, afin de donner une identité propre au site, nous souhaitons lui attribuer un nom qui soit évocateur pour l'ensemble de la commune et de l'intercommunalité.

Pour cela, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à un jeu concours pour trouver ce nom.

Ce nom devra évoquer un lieu :

- qui rassemble
- où l'on y fait des découvertes, des apprentissages
- où l'on s'amuse
- en lien avec l'enfance et le côté nature de la commune

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- aucun nom propre (ni personnes, ni personnages célèbres ou imaginaires)
- que des mots en français (pas d'anglicisme)

Vous pouvez simplement indiquer un mot, un court ensemble de mots et/ou un dessin.

Pour participer, rien de plus simple, il vous suffit de déposer votre création (avec ou sans nom) dans les boîtes aux lettres dédiées **entre le 6 Avril et le 15 Mai 2021**.

**Ensuite, que se passera-t-il ?**

- **Le 18 mai** : Présélection par la commission enfance jeunesse
- **Le 1<sup>er</sup> juin** : Vote et désignation du (des) gagnants par le jury, composé de représentants de chaque structure.
- **Le 18 juin** : Présentation en conseil municipal
- **Début juillet** : Annonce des résultats et communication à l'ensemble de la population



- à la mairie
- dans les écoles publiques
- au centre de loisirs
- à la médiathèque
- à l'agence postale

## LES TEMPS À VENIR...

(sous réserve des conditions sanitaires applicables au moment des évènements)

### ■ Avril

- **8** : conseil municipal
- **16** : Bus PIMMS- place de l'église  
10 h- 12 h 30 / 13 h 30- 16 h
- **21** : balayage des rues
- **22** : balayage des rues
- **28** : Bus PIMMS- place de l'église  
10 h- 12 h 30 / 13 h 30- 16 h

### ■ Mai

- **3** : début de distribution du prochain magazine
- **6** : conseil municipal

#### Dernière minute

La deuxième période de fermeture des passages à niveaux n°4, 5, 6 aura lieu du 19 au 23 avril 2021.

**Vous allez bientôt pouvoir semer vos graines !**

